



Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Fontenay-le-Vicomte



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DU CENTRE-ESSONNE
Communes des cantons de Brétigny-sur-Orge,
Etréchy et Mennecy

Synthèse communale

Fontenay-le-Vicomte

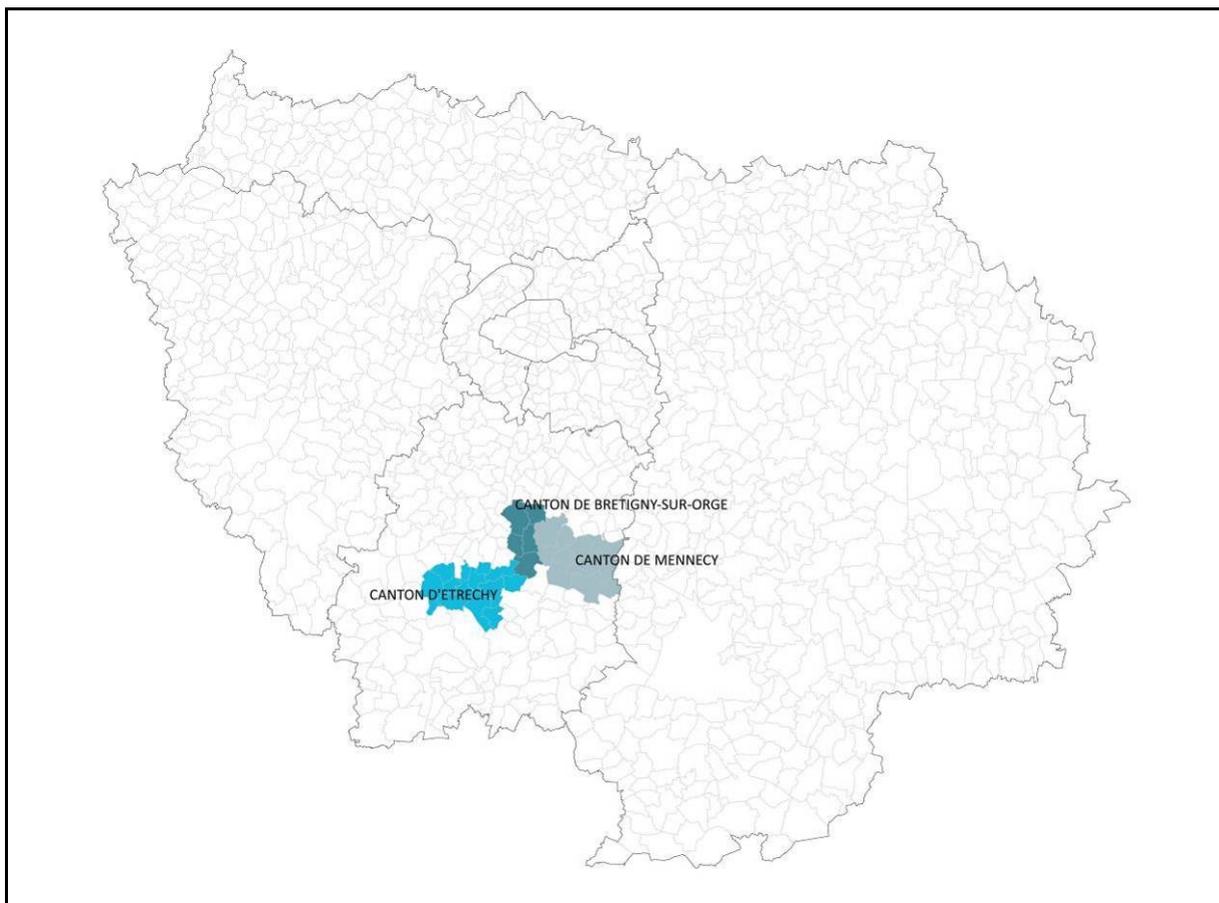
Canton de Mennecy

Etude réalisée par **Guillaume Tozer**, chargé de mission
et **Maud Marchand**, stagiaire

Sous la responsabilité scientifique de **Brigitte Blanc**, conservateur du
patrimoine, adjointe au chef de service

Avec le conseil scientifique de **Roselyne Bussière**, conservateur du patrimoine

Service Patrimoines et Inventaire
Région Île-de-France
2009



Territoire du diagnostic patrimonial dans son contexte francilien

Couverture : Ferme située au 26, rue de la Salle

CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

La convention signée en 2008 entre le Conseil Général de l'Essonne et le Conseil Régional d'Île-de-France prévoit d'établir un diagnostic du patrimoine culturel du territoire situé « entre Orge et Seine ».

Ce territoire est divisé en trois cantons comprenant vingt-neuf communes :

Etréchy	Mennecy	Brétigny-sur-Orge
Auvers-Saint-Georges	Auvernaux	Brétigny-sur-Orge
Bouray-sur-Juine	Ballencourt-sur-Essonne	Leudeville
Chamarande	Champcueil	Marolles-en-Hurepoix
Chauffour-lès-Etréchy	Chevannes	Le Plessis-Pâté
Etréchy	Le Coudray-Montceaux	Saint-Vrain
Janville-sur-Juine	Echarcon	
Lardy	Fontenay-le-Vicomte	
Mauchamps	Mennecy	
Souzy-la-Briche	Nainville-les-Roches	
Torfou	Ormoy	
Villeconin	Vert-le-Grand	
Villeneuve-sur-Auvers	Vert-le-Petit	

Le territoire d'étude est situé en zone périurbaine, soumis à l'influence directe de l'agglomération parisienne et susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité. La partie septentrionale du territoire est en effet largement urbanisée (Communautés d'agglomération du Val d'Orge et de Seine-Essonne) et le phénomène tend à s'étendre vers les communes rurales, situées plus au sud, dans lesquelles on assiste à une transformation significative du patrimoine rural et à une extension considérable du bâti par le lotissement d'anciens domaines et/ou de terres agricoles.

La limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la seconde Guerre mondiale (1945). Toutefois, certains édifices postérieurs à cette date, mais dont l'intérêt patrimonial est incontestable, seront intégrés au diagnostic patrimonial.

Ce diagnostic permettra de mettre en place des stratégies pour la gestion du territoire des communes, par le biais de l'amélioration des documents d'urbanisme municipaux, en prenant en compte le patrimoine et en envisageant une gestion plus raisonnée du bâti et des projets urbains.

Enfin, les études menées sur les cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy dans le cadre du diagnostic patrimonial permettront de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour un inventaire topographique du patrimoine culturel. Il est en effet important de noter que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait, en aucun cas, remplacer la conduite d'un inventaire topographique traditionnel. Faute de temps, les analyses typologiques et architecturales menées dans le cadre d'un diagnostic patrimonial sont lacunaires et bien souvent superficielles dans la mesure où le recensement est effectué, dans la grande majorité des cas, depuis le domaine public exclusivement.

METHODOLOGIE

Les communes étudiées dans le cadre du diagnostic patrimonial du territoire situé « entre Orge et Seine » ont chacune fait l'objet de la rédaction d'une synthèse communale.

Cette synthèse, réalisée sous forme de monographie, est le fruit d'une méthodologie élaborée dans le cadre du diagnostic patrimonial faisant appel à un ensemble de travaux réalisés en trois phases (pour le détail des travaux, se reporter à la synthèse générale) :

- préparation du travail de terrain (1 journée par commune)
- travail de terrain (1 journée par commune)
- rendu du travail de terrain (2 jours par commune)

D'un point de vue méthodologique, il a fallu réfléchir à la mise en place d'outils de travail novateurs, en adéquation avec le territoire étudié, avec les typologies patrimoniales mais également avec la durée, très courte, prévue pour la conduite de ce diagnostic.

C'est ainsi qu'une fiche de recensement a été élaborée, comportant seize champs destinés à relever les principales caractéristiques des édifices recensés (*cf. document p. 5*).

Les édifices recensés, comprenant aussi bien les édifices publics que l'habitat privé, sont classés par typologie (*cf. Glossaire*).

Il est important de noter que de nombreux bâtiments ruraux, constitutifs du patrimoine ordinaire* d'un territoire et donc de son identité, ont été écartés lors du recensement en raison des trop nombreuses transformations structurelles relevées (dénaturations : surélévation d'un bâtiment, construction d'extensions, percements de baies régulières et disproportionnées...).

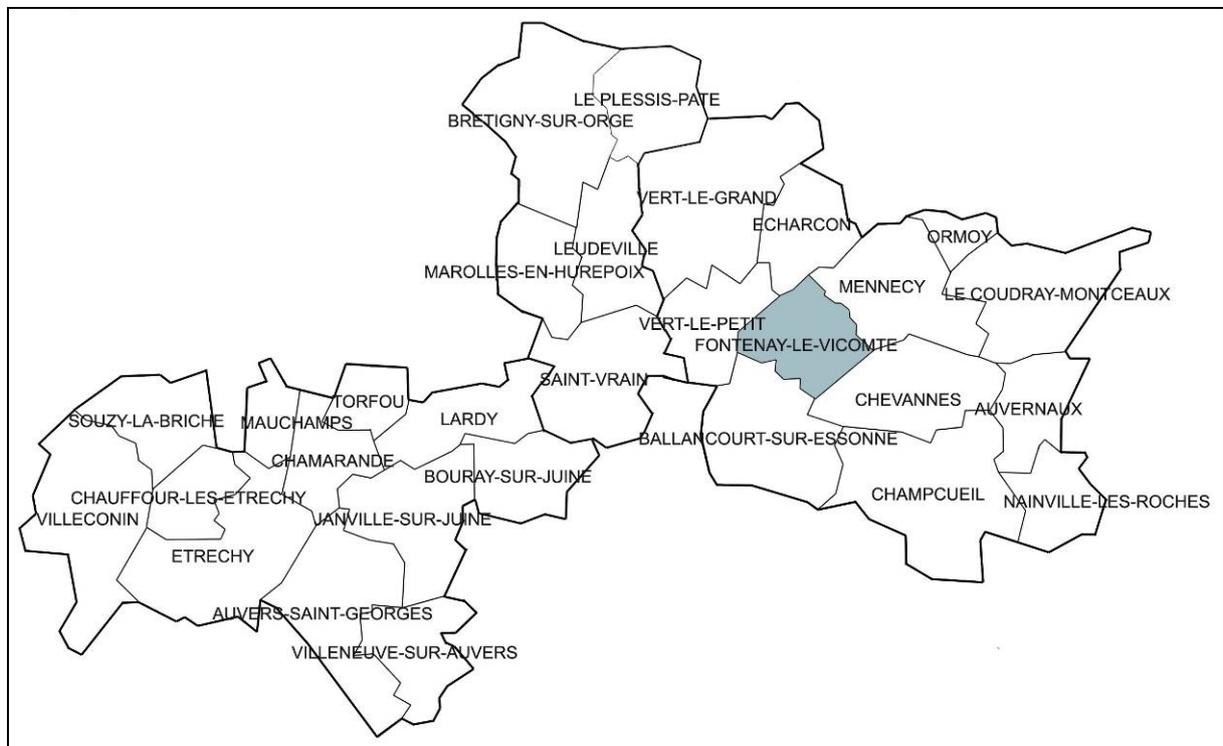
Certains outils utilisés au cours de l'étude sont inhérents à la conduite d'un inventaire topographique (report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel) tandis que d'autres font appel à des notions relevant d'institutions extérieures à l'Inventaire général du patrimoine (type *Observatoire photographique du Paysage* qui permet de mesurer les évolutions paysagères au cours du XX^e siècle – *cf. infra*).

Une base de données, regroupant tous les éléments patrimoniaux recensés sur le terrain, a également été élaborée. Les informations issues de cette base de données permettent d'avoir une idée précise des typologies architecturales et de l'état du bâti patrimonial sur le territoire de chaque commune.

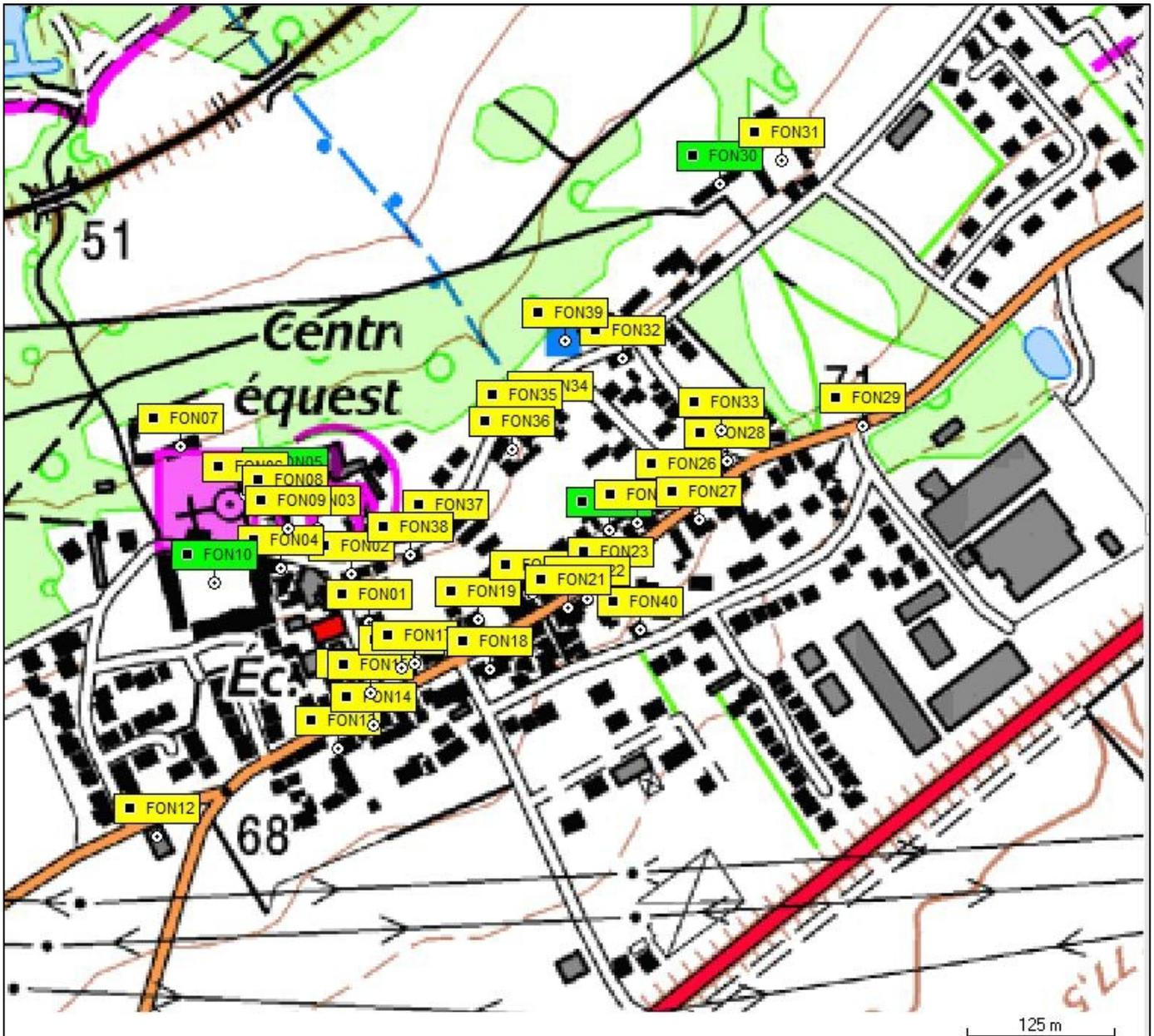
Enfin, un SIG (Système d'Information Géographique), réalisé à partir de la carte IGN au 1/25000, permet d'avoir une bonne lisibilité de la concentration du bâti foncier à caractère patrimonial dans chaque commune. Hiérarchisés par degré d'intérêt, les éléments patrimoniaux recensés sont intégrés à ce SIG à l'aide d'un code couleur (jaune pour « intéressant », vert pour « remarquable », rouge pour « exceptionnel »).

ADRESSE:				N° Fiche:	
				Référence cadastrale:	
Datation:	Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée	Signature:
Implantation:	village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé	Pré-inventaire	OUI NON
TYPLOGIE					
cour commune	pavillon	mairie	église	maison de bourg	petit patrimoine vernaculaire:
ferme	villa	mairie / école	château	maison à boutique	
maison rurale	maison de notable	école	moulin	puits	autre:
maison de vigneron	immeuble	gare	monument aux morts		
MATERIAUX DE COUVERTURE					
tuiles mécaniques		tuiles plates	ardoises	autre:	
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE		
communs	colombier	puits	meulière	moellons	Pierre de taille briques
four	autre:		calcaire	autre:	
SECOND-ŒUVRE ET DECOR					
modénature	chaînage d'angle	ferronnerie	aisselier	disparu	autre:
céramique	rocaillage	balcon	devanture de boutique	néant	
INTERET					
architectural	morphologique		urbain	pittoresque	historique
Transformations de surface		DEGRE			
OUI	NON	inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel
PHOTOS, REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					

COMMUNE		CANTON		
FONTENAY-LE-VICOMTE (1 221 Hab.)		BRETIGNY-SUR-ORGE	ETRECHY	MENNECY
NOMBRE D'EDIFICES RECENSES : 40				
NOMBRE D'EDIFICES DENATURES : 32				
EDIFICES PAR DEGRE D'INTERET				
exceptionnel	remarquables (4)	intéressants (36)	inaccessible	
TYPOLOGIES PATRIMONIALES DOMINANTES				
Fermes (14)	Maisons de bourg (5)	Villas (5)	Maisons rurales (4)	
PARTICULARITES PAYSAGERES				
Vallée de l'Essonne	Parc du château			
DOCUMENT D'URBANISME				
PLU	POS	SCOT du Val d'Essonne		



Localisation de la commune par rapport au territoire d'étude du diagnostic patrimonial



Diagnostic patrimonial 2009

FONTENAY-LE-VICOMTE

ELEMENTS BATIS REPERES ET DEGRES
D'INTERET PATRIMONIAL
(Extrait du SIG)

Légende

- ABC01
○ Patrimoine bâti exceptionnel
- ABC02
○ Patrimoine bâti remarquable
- ABC03
○ Patrimoine bâti intéressant
- ABC04
○ Patrimoine bâti inaccessible

**ELEMENTS BATIS RECENSES SUR LA COMMUNE
DE FONTENAY-LE-VICOMTE :**

La commune comporte quarante éléments recensés dont :

- Aucun édifice exceptionnel
- 4 édifices remarquables (FON05 : église Saint-Rémi ; FON10 : ferme ; FON24 : villa ; FON30 : château)
- 36 édifices intéressants

Les édifices recensés se répartissent de la manière suivante :

- 14 fermes (FON02-04, FON10-11, FON14, FON18, FON20, FON25, FON27-28, FON31, FON34-35)
- 5 maisons de bourg (FON21-23, FON26, FON33)
- 5 villas (FON01, FON16-17, FON19, FON24)
- 4 maisons rurales (FON32, FON36-38)
- 1 maison de notable (FON07)
- 1 château (FON30)
- 1 grange (FON40)
- 1 hangar (FON12)
- 1 église (FON05)
- 1 lavoir (FON39)
- 1 statue (FON29)
- 1 croix (FON15)
- 1 puits (FON13)
- 1 calvaire (FON09)
- 1 monument aux morts (FON08)
- 1 tombe (FON06)

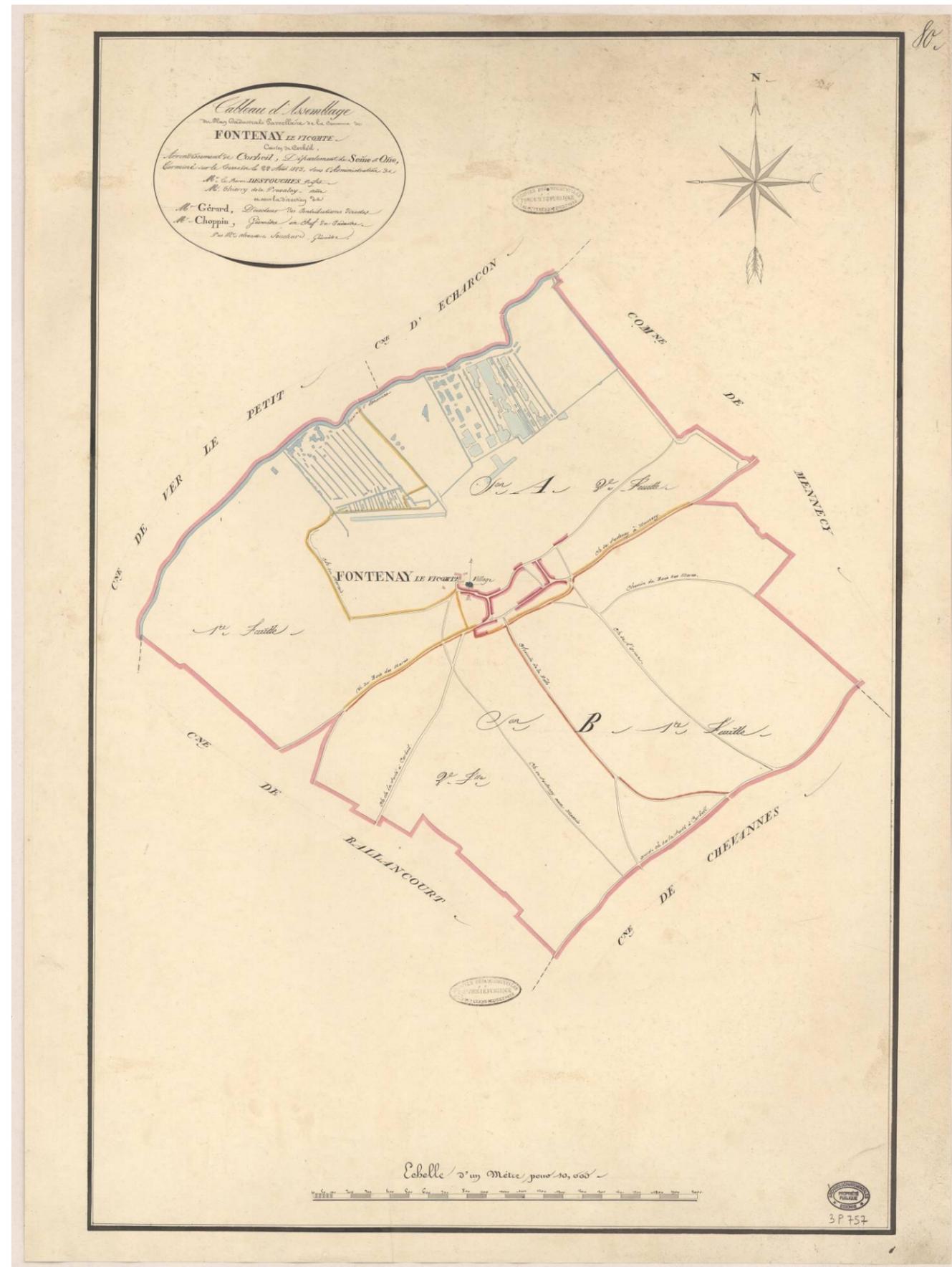
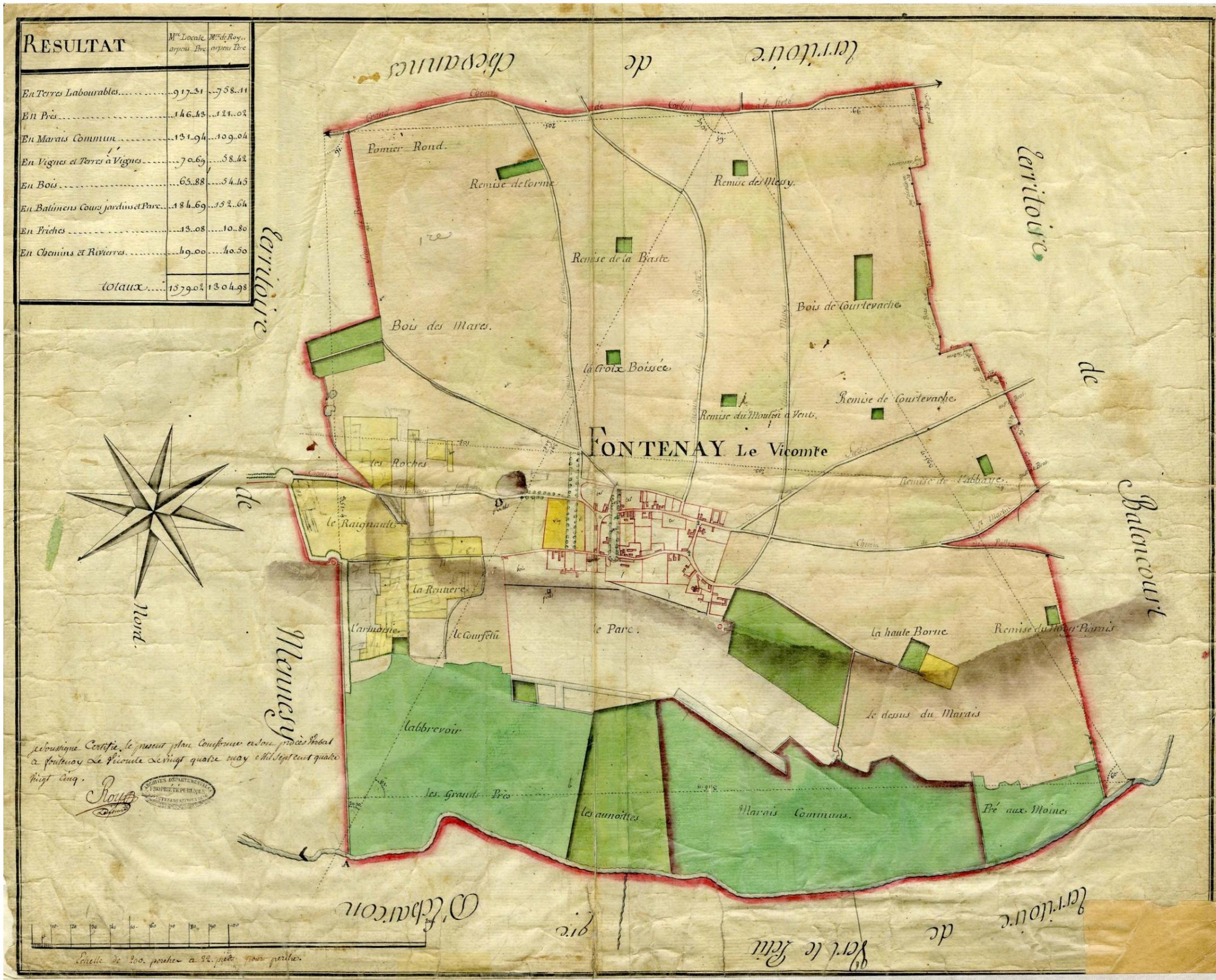


Tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire de la commune de Fontenay-le-Vicomte - 1823 © Archives départementales de l'Essonne



Plan d'intendance de la commune de Fontenay-le-Vicomte (1780-1789) © Archives départementales de l'Essonne

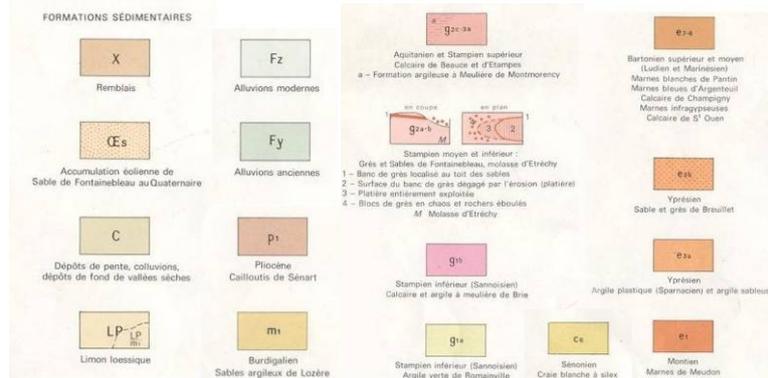
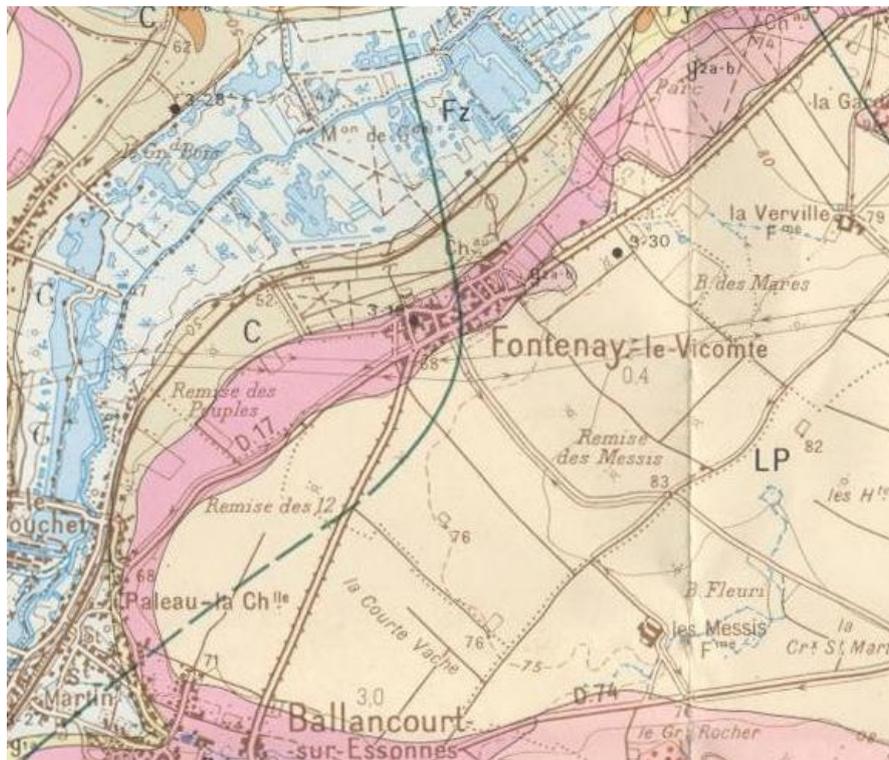
I – LE VILLAGE, DU CADASTRE NAPOLEONNIEN A NOS JOURS

Fontenay-le-Vicomte est un village de bord de coteau dont l'altitude varie entre 46 et 84 mètres.

D'un point de vue géologique, la commune de Fontenay-le-Vicomte est située à la terminaison Sud-Est du plateau de Brie. Le sol est recouvert d'un manteau sablo-argilo-calcaire à la base duquel on observe la présence d'un cailloutis de meulière.

Les coteaux sont constitués de calcaire et d'argile à meulière de Brie (Stampien inférieur) ainsi que de dépôts de pente et colluvions.

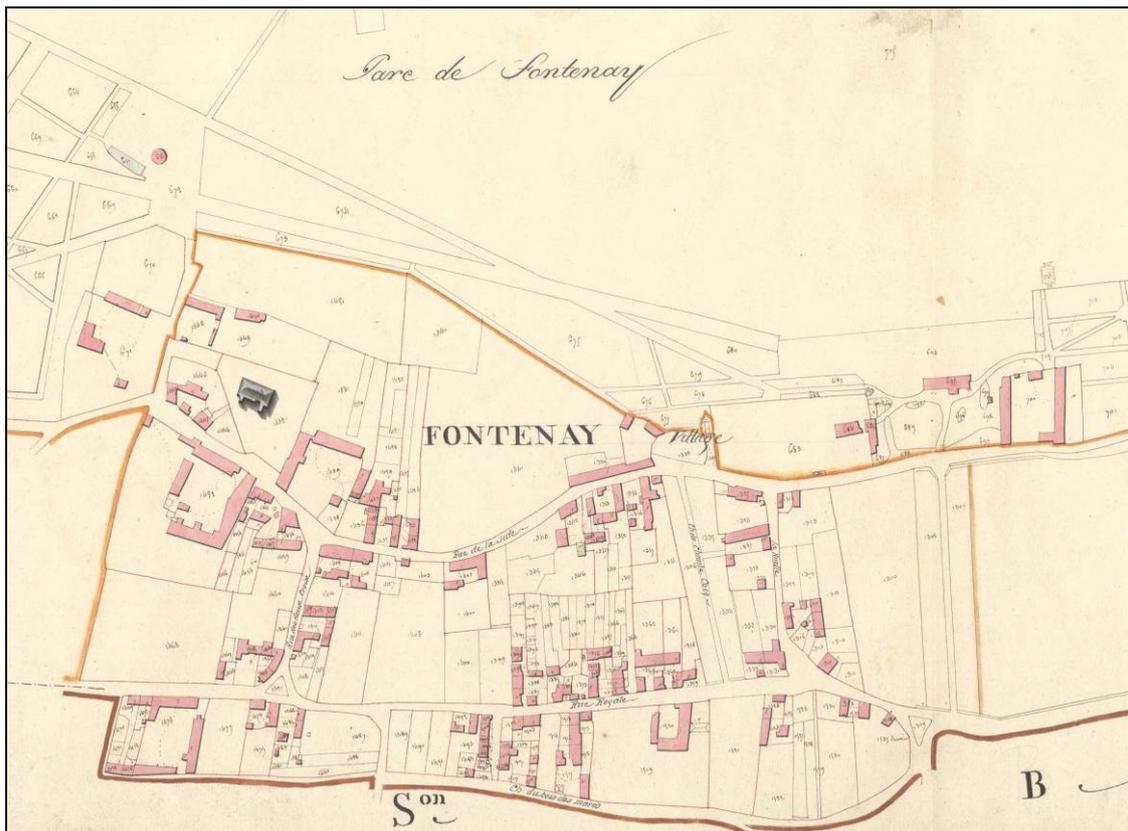
La composition géologique explique l'emploi récurrent de la meulière comme matériau de construction.



Extrait de la carte géologique au 1/50000 Etampes XXIII-16 © I.G.N.

A - LE CADASTRE NAPOLEONIEN

La commune de Fontenay-le-Vicomte comptait 297 habitants en 1831. Les constructions du centre-bourg s'étendaient alors le long de deux axes principaux : la Grande Rue et la Rue de la Salle. Le bâti était alors essentiellement composé de maisons rurales et de fermes, dont quatre grandes fermes à cour fermée (FON03, FON10 et FON31). La ferme, actuellement située au 54 Grande Rue, n'a pas été recensée dans la mesure où elle a fait l'objet de nombreuses transformations qui ont modifié structurellement les différents éléments qui la composent.



Extrait de la section A du cadastre napoléonien (1823) © A.D. 91.

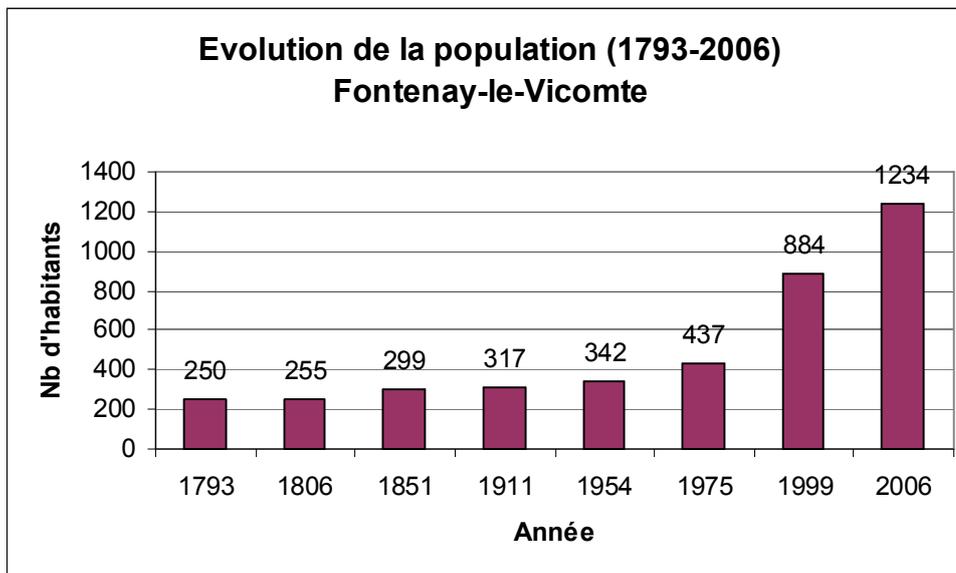
Sur les quarante édifices recensés au cours de notre étude, vingt-et-un sont, en partie ou dans leur intégralité, antérieurs au cadastre napoléonien (onze fermes, trois maisons rurales, une villa, une maison de notable, une maison de bourg, un puits, un lavoir, une grange et l'église). Ces différents édifices ont subi des transformations, mais leur typologie est encore lisible.

B – FACTEURS D'ÉVOLUTION SPATIALE, MORPHOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

1 – Evolution démographique : un doublement de la population au cours de la seconde moitié du XX^e siècle

D'un point de vue démographique, Fontenay-le-Vicomte n'a pas connu d'évolution majeure jusqu'en 1968 (326 habitants). En revanche, l'accroissement

est important au cours du dernier quart du XX^e siècle dans la mesure où la population double entre 1975 et 1999.

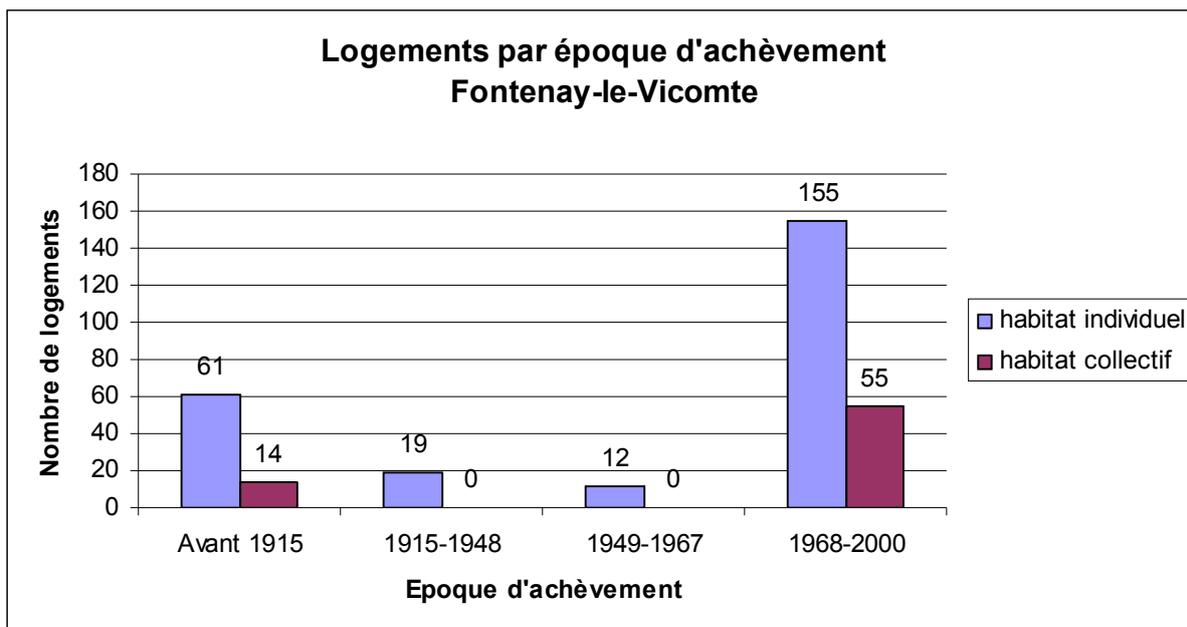


La population de Fontenay-le-Vicomte augmente considérablement entre les recensements de 1999 et 2006 (+ 350 habitants), soit un accroissement du nombre d'habitants de près de 40%.

2 - Une politique d'urbanisation tournée vers le lotissement pavillonnaire groupé

La commune de Fontenay-le-Vicomte s'étend sur 683 hectares. L'espace urbain construit représente 7% du territoire communal (*cf.* SCOT), soit environ 50 hectares.

En 2000, le nombre de logements construits sur le territoire de Fontenay-le-Vicomte s'élevait à 316, dont 223 construits depuis 1949. L'accroissement du nombre de logements est particulièrement important entre 1968 et 2000 dans la mesure où 66,5% de l'ensemble des logements fontenois ont été construits au cours de cette période.



Une grande partie des permis de construire ont été accordés dans le cadre de lotissements pavillonnaires groupés :

- Lotissement Les Messis : 1980
- Lotissement Le Court Fétu : 1987
- Lotissement La Roseraie : 1998
- Lotissement La Roche d'amour : 2003
- Lotissement Les Maraîchers : 2004
- Lotissement Manche de l'Oisne : 2004
- Lotissement le Clos Saint Jehan : 2006

La programmation logements à l'horizon 2016 du SCOT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne prévoit la construction de moins de 100 logements sur le territoire de la commune de Fontenay-le-Vicomte.

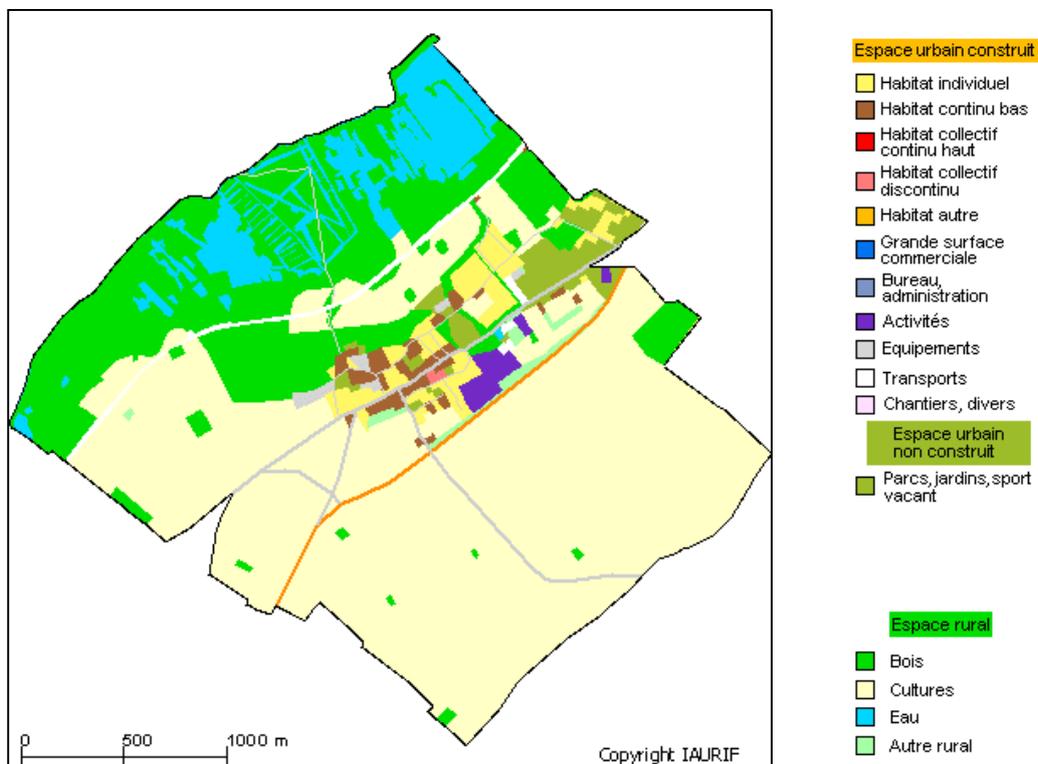
3 – La forme actuelle du village : un comblement des dents creuses associé à un étalement urbain relativement récent

Fontenay-le-Vicomte n'a pas connu de densification de son bâti au cours de la première moitié du XX^e siècle. En effet, les pavillons construits au cours de cette période, qui structurent le paysage de la majeure partie des communes étudiées dans le cadre de ce diagnostic, sont absents du territoire communal.

En revanche, les lotissements pavillonnaires groupés du dernier quart du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle marquent fortement le paysage.



Lotissement de l'impasse du Clos Jehan



M.O.S. 1999 extrait du SCOT de la C.C. du Val d'Essonne

La vallée de l'Essonne et le marais de Fontenay forment une composante essentielle du territoire. En effet, ces zones humides (50 hectares) et boisées (160 hectares) dont la préservation est essentielle au maintien de toutes les formes de diversité, constitue un rempart naturel à l'extension du bâti.

Le parc du Château de Fontenay-le-Vicomte marque également fortement le territoire et son domaine semble, pour le moment, épargné par la progression de l'étalement urbain.

Enfin, la « roche d'amour » ou « rocher de Gargantua », participe à l'identité de la commune et au folklore local. Selon la légende, cette roche, source de fertilité qui marque l'entrée orientale de Fontenay-le-Vicomte, tomba

du soulier de Gargantua lorsque celui-ci, sur la route de Corbeil à Etampes, voulu se débarrasser d'un caillou coincé dans son soulier.



Le document ci-après réalisé en superposant la carte IGN des années 1970 (dossier de pré-inventaire) sur celle de 2005 permet d'avoir une bonne lisibilité de l'extension récente du bâti sur la commune de Fontenay-le-Vicomte.

Page suivante : Evolution des emprises foncières entre les années 1970 et 2005

Légende :



Limites communales



Axes principaux



Axes secondaires

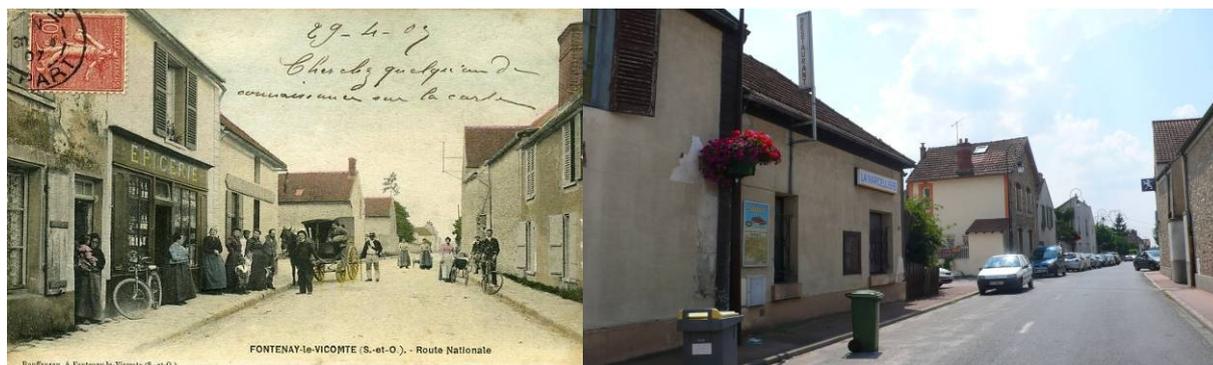


Emprises foncières sur le territoire de la commune dans les années 1970, d'après les cartes IGN contenues dans les dossiers de pré-inventaire

Cartes copyright IGN 1970-2005

4 – Evolution des paysages au cours du XX^e siècle

L'étude de la dynamique des paysages, grâce à la mise en parallèle de photographies prises à différentes époques, permet d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause afin d'orienter favorablement l'évolution des paysages (*Observatoire Photographique du Paysage*). L'utilisation de cet outil à l'échelle communale permet d'avoir une bonne idée de l'évolution urbaine et paysagère.



Carte postale, datée du début du XX^e siècle, de l'entrée de la route Nationale, actuelle Grande Rue, et photographie du même point de vue prise au cours du mois de juillet 2009.

La mise en parallèle des deux documents ci-dessus permet de constater l'état de dégradation du bâti dans le centre-bourg au cours du XX^e siècle.

Le bâtiment abritant l'épicerie a perdu sa devanture de boutique en bois. Le pas de porte a été muré et l'entrée du bâtiment a été déplacée. Le chaînage d'angle en décor de plâtre a disparu.

Le bandeau-enseigne de la maison à boutique située dans le prolongement de l'épicerie n'est plus en place. La petite baie de l'étage de combles a été bouchée et une ouverture supplémentaire a été créée au niveau du rez-de-chaussée.

D'autre part, l'ancienne ferme « ante-cadastre » dont on distingue, à l'arrière-plan, les pignons sur rue des deux bâtiments agricoles placés en héberge a subi des transformations structurelles majeures. Des baies ont été percées dans les pignons et un bâtiment à un étage carré en appentis est aujourd'hui accolé à l'un des deux bâtiments d'origine.

Par ailleurs, une maison de bourg en meulière rocaillée, construite au cours du premier quart du XX^e siècle peu de temps après la prise de vue de la carte postale, est aujourd'hui dénaturée en raison du comblement de la porte donnant sur la rue et de l'ajout d'un appentis.

B - Familles architecturales dominantes dans la commune

Récapitulatif du patrimoine recensé à Fontenay-le-Vicomte :

	Inaccessible	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Total
Habitat					
Ferme		13	1		14
Maison de bourg		5			5
Villa		4	1		5
Maison rurale		4			4
Maison de notable		1			1
Château			1		1
Autre					
Grange		1			1
Hangar		1			1
Eglise			1		1
Lavoir		1			1
Statue		1			1
Croix		1			1
Puits		1			1
Calvaire		1			1
Monument aux morts		1			1
Tombe		1			1
Total	0	36	4	0	40

La proportion d'édifices « ante-cadastrés » recensés (vingt-et-un sur quarante) s'explique par la composante agricole de la commune mais également par la faiblesse du nombre de constructions datant de la première moitié du XX^e siècle (pavillons et villas).

Les matériaux de construction les plus employés dans la commune sont la meulière et le grès. Ce dernier se retrouve le plus souvent sous la forme de blocs grossièrement équarris dans les chaînages d'angle des bâtiments fontenois.

La forme cintrée des ouvertures et la corniche à modillons historiés permettraient d'attribuer l'origine du clocher de l'église Saint-Rémi au XII^e siècle. L'église conserve deux très belles pierres tombales sculptées du XIV^e siècle, celles d'Adélaïde de la Honville et du Chevalier Bataille.



- Fermes* : 14 édifices recensés

Remarquable : 1 (FON10)

La majeure partie des fermes fontenoises recensées est antérieure au cadastre napoléonien (onze sur quatorze). Les fermes sont toutes situées en centre-bourg de part et d'autre de la rue de la Salle et de la Grande Rue.

FON10 est une grande ferme à cour fermée située dans la partie occidentale de Fontenay-le-Vicomte, à proximité de l'église Saint-Rémi.

Les bâtiments de la ferme sont constitués de moellons de meulière et renforcés par des chaînages d'angle en blocs de grès grossièrement équarris. L'ancienne charreterie à structure porteuse en bois surmontée d'un grenier clos est toujours en place. Une petite extension en briques bichrome coiffée d'une horloge a été accolée au logis au cours du XIX^e siècle



FON10 : bâtiments sur cour et charreterie



FON10 : extension en briques sur logis



FON03 : grande ferme à cour fermée située au 27, rue de la Salle. Cet ensemble, aujourd'hui transformé en centre d'équitation, comprend des bâtiments, dont l'imposante grange située à droite de la photographie, construits au cours du XIX^e siècle.



FON31 : ferme du château de Fontenay-le-Vicomte composée de plusieurs bâtiments « ante-cadastrés » situés autour d'une grande cour fermée. Une imposante porte charretière précédée d'un porche permet d'accéder au bâtiment agricole situé à droite de la photographie ci-dessus.



FON25 (17, Grande Rue) est une petite ferme « ante-cadastre » à cour fermée. On distingue encore l'ancienne charreterie à structure porteuse en bois surmontée d'un grenier clos.

- Maisons de bourg* : 5 édifices recensés

La majeure partie des maisons de bourg recensées a été construite au cours du XIX^e siècle (quatre sur cinq). Hormis FON33 (3, rue de la Ruelle), elles sont situées le long de la Grande Rue.



FON21 (20, Grande Rue)



FON23 (12, Grande Rue) est une maison de bourg « ante-cadastre » dont l'enduit a été modifié récemment. Seule la corniche d'origine a été conservée.

- Villas* : 5 édifices recensés

Remarquable : 1 (FON24)

Cinq villas, datant de la fin du XIX^e – début du XX^e siècle, ont été recensées sur le territoire communal. Les murs des villas sont construits en pierre meulière ou recouverts d'enduit.

FON24, construite en meulière rocaillée, possède une belle modénature de plâtre constituée de chaînes d'angle et d'une corniche. Le débord du toit à demi-croupe est supporté par des aisseliers. Enfin, un puits, situé à l'extérieur de la parcelle, est accolé à l'un des murs gouttereaux recouvert d'enduit.



FON24 située au 19, Grande Rue

FON01 a été construite à l'emplacement d'une ancienne ferme ou d'une maison rurale « ante-cadastre ». Les annexes agricoles, situées dans le prolongement du logis, ont conservé leurs caractéristiques d'origine, tandis que le logis a très probablement été surélevé et traité en villa.



FON01 : sur la photographie de gauche, la partie habitation (ancien logis) possède les caractéristiques d'une villa du début du XX^e siècle (étage carré, modénature, tuiles de rive et acrotère sur les versants de la lucarne, épi de faitage, marquise ouvragée) ; photographie de droite : façade postérieure sur laquelle on distingue la maçonnerie constituée de moellons de meulière des annexes « ante-cadastrés ».

Château de Fontenay-le-Vicomte.

Le château de Fontenay-le-Vicomte est un édifice de la fin du XIX^e siècle construit à l'emplacement du château « ante-cadastre » de La Salle.

L'édifice comprend onze travées situées de part et d'autre d'un avant-corps central. L'ensemble est flanqué de deux tourelles d'angle de plan carré.



Si l'on compare les deux documents ci-dessus, on se rend compte que le château a subi quelques transformations mineures au cours du XX^e siècle : disparition des lanterneaux latéraux et de l'horloge située sous la lucarne à fronton-pignon de l'avant-corps central.

Le château comprend plusieurs parties constituantes dont des écuries et une orangerie.



Photographie des écuries prise en 1975 (dossier de pré-inventaire). D'après les observations faites sur le terrain, il semblerait que les écuries de style néo-gothique n'aient pas subi de transformations au cours des trente dernières années.



La lecture du cadastre napoléonien et la nature de la maçonnerie du pignon méridional permettent d'affirmer que les écuries de style néo-gothique sont installées dans un bâtiment « ante-cadastre » dont la structure a été conservée et agrémentée d'un habillage de briques (pignon à redents de briques sur mur de moellons de meulière).



En revanche, d'après les informations recueillies, il semblerait que l'orangerie ait subi d'importantes transformations afin de la transformer en logements. Il conviendrait donc de comparer le bâtiment actuel, auquel nous n'avons pu accéder, avec la photographie ci-dessus prise en 1975 (dossier de pré-inventaire)

C – Etat général du patrimoine



Le nombre de bâtiments dénaturés est relativement important sur le territoire fontenois (trente-deux bâtiments dénaturés pour quarante bâtiments recensés). Le patrimoine ordinaire est le plus touché, à l'image de la maison de bourg située au 32, Grande Rue (photographie ci-contre).

Le bâtiment du 9-11, rue de la Salle fait actuellement l'objet d'un chantier de travaux destiné à le transformer en logements. A terme, le bâtiment va perdre ses caractéristiques d'origine. Le percement de baies, l'ajout de lucarnes et la division du bâtiment en appartements vont en effet le modifier structurellement.



Bâtiment situé au 9-11, rue de la Salle. En raison de sa localisation dans l'axe d'une ancienne grande allée arborée (actuelle rue du Chant du Coq) et de la présence de pilastres en pierre de taille dans l'enceinte de sa propriété, on peut vraisemblablement penser que cet imposant bâtiment constitue une partie des anciens communs du château de la Salle.

Le patrimoine civil de Fontenay-le-Vicomte n'est pas épargné par les dénaturations. La mairie a ainsi été agrandie par l'ajout d'un appentis et le percement de plusieurs baies.



Cependant, le patrimoine de la commune est constitué de bâtiments qu'il convient de préserver et de mettre en valeur. Les trois grandes fermes « antecadastrales » à cour fermée du centre-bourg doivent ainsi faire l'objet d'attentions particulières, d'autant plus que deux d'entre elles (FON03 et FON10) sont situées dans le champ de visibilité de l'église Saint-Rémi.

GLOSSAIRE

- **cour commune** : forme spatiale d'organisation communautaire comprenant plusieurs maisons mitoyennes qui abritaient les paysans, ou manouvriers, louant leurs bras aux grands fermiers tout en exploitant pour eux de petits lopins et notamment de la vigne. La cour commune comprend fréquemment un puits.
- **ferme** :
 - ferme à cour fermée : implantée dans les villages ou isolée en plein champ, la ferme à cour fermée comprend plusieurs bâtiments, logis et annexes, disposés de manière à former les côtés d'un espace central fermé. Le contraste est fort entre les murs extérieurs, aveugles ou percés de rares ouvertures, et la cour intérieure dans laquelle s'ouvrent porche, auvents, clapiers, portes et fenêtres. La ferme à cour fermée possède, lorsqu'elle est implantée en plein champ, certaines caractéristiques défensives (ouvertures type meurtrières, murs, douves...). En dehors de la vaste cour centrale, on peut trouver un ou plusieurs jardins entourés de hauts murs de pierre ainsi que des vergers. Les bâtiments sont souvent homogènes, résultat d'une implantation ancienne.
La ferme à cour fermée se distingue par la présence d'éléments architecturaux forts : porte charretière monumentale, douves, pédiluve, abreuvoir, cour pavée et pigeonnier ou colombier selon les cas.
 - petite ferme : il existe également des fermes de plus petite dimension comprenant plusieurs bâtiments, logis et annexes agricoles, autour d'un espace central fermé, mais qui ne possèdent pas les éléments architecturaux cités précédemment.
- **immeuble** : édifice divisé lors de la construction en appartements pour plusieurs particuliers.
- **maison à boutique** : la maison à boutique est une maison de bourg possédant un espace dédié au commerce.
- **maison de bourg** : bâtiment, le plus souvent à un étage carré, aligné sur la rue et mitoyen sur les deux côtés. Une maison de bourg occupe la totalité de la largeur de la parcelle qu'elle occupe. On trouve généralement des cours et/ou des jardins à l'arrière des maisons.
Les maisons de bourg, lorsqu'elles forment un front bâti continu en centre-bourg, sont un élément constitutif du paysage urbain.
- **maison de notable** : vaste demeure, comprenant cinq travées et au minimum un étage carré, située, la plupart du temps, au milieu d'une grande parcelle. La maison de notable possède généralement un décor soigné (modénature, ferronnerie, céramique...).
- **maison rurale** : la maison rurale se définit comme un bâtiment de taille modeste dont le rez-de-chaussée est réservé à l'habitation tandis que les combles et, lorsqu'ils existent, les bâtiments annexes sont destinés aux activités agricoles. En fonction de la distribution et de l'implantation des bâtiments, on peut distinguer trois grandes variantes au sein de cette typologie :

- maison rurale constituée d'un bâtiment unique abritant le logis au rez-de-chaussée et les activités agricoles dans les combles (maison-bloc à terre).
- maison rurale dont les annexes agricoles sont situées dans le prolongement du logis.
- maison rurale dont le logis et les annexes agricoles sont indépendants. Les bâtiments secondaires, destinées à abriter des animaux ou des outils, sont alors placés en héberge, libérant ainsi une cour centrale.

Lorsqu'une maison rurale comporte des bâtiments annexes, elle se distingue de la ferme au niveau de la taille et de l'importance des annexes. La typologie maison rurale concerne donc les unités dans lesquelles les annexes agricoles sont moins importantes que le logis.

- **modénature** : ensemble des éléments d'ornements (moulure, corniche, décor de briques...) relevés sur un bâtiment.
- **moulin** : édifice comportant des installations techniques permettant de broyer, piler, pulvériser, battre ou presser des matières premières ou des produits. La force motrice est transformée en mouvement actionnant les machines.
- **pavillon** : habitat privé généralement composé d'un étage de combles aménagé et de moins de trois travées. Le pavillon correspond à une forme d'habitat dont la diffusion s'est largement développée à partir du 1^{er} quart du XX^e siècle.
- **patrimoine ordinaire** : ensemble des constructions, habitées et/ou liées à la collectivité, formant l'essentiel du bâti des villes et bourgs et qui forgent le paysage et l'identité d'un territoire. Cette notion comprend donc l'habitat privé mais également le patrimoine vernaculaire.
- **patrimoine vernaculaire** : ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours (puits, lavoirs, fontaines, croix de chemin, bornes historiques...).
- **pédiluve** : mare possédant un accès en pente douce, située à proximité d'une ferme, et servant à faire boire les bêtes ou à les rafraîchir (notamment les sabots). Un pédiluve peut être délimité par des murs de maçonnerie et ses abords sont parfois couverts de pavés pour éviter la boue.
- **villa** : la villa, dont le développement est lié à celui de la villégiature, est située en milieu de parcelle et se distingue de la maison de notable par sa taille. Elle dispose d'un étage carré et comprend trois travées. La villa possède généralement un décor soigné (modénature, ferronnerie, céramique...).



Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne est situé en zone périurbaine (cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy). Soumis à l'influence directe de l'agglomération parisienne, ce territoire est susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité.

L'urbanisation constatée dans la partie septentrionale du département s'étend ainsi aux communes rurales, situées plus au sud, dans lesquelles on assiste à une transformation importante du « patrimoine ordinaire » et à une extension considérable du bâti par le lotissement d'anciens domaines et de terres agricoles.

Ce diagnostic, qui constitue un nouvel outil méthodologique, a pour objectif de mettre en place des stratégies de gestion et d'aménagement territorial par le biais d'une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans les documents d'urbanisme.

Enfin, ce diagnostic doit permettre de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour la conduite d'un inventaire topographique du patrimoine culturel.